

# Bulle d'AIRE

L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal à la fois ludique et informatif

## Acte de solidarité

8 personnes détenues ont suivi une formation commerce dispensée par l'AFEC (Centre de Formation créateur de compétence, accompagnant vers des parcours certifiants ou diplômants).

Le groupe a créé une épicerie factice pour apprendre à mettre les produits en rayons, gérer les stocks, les commandes, l'enregistrement en caisse, les règlements, la facturation...

Un projet de tombola en détention a également été monté : règlement précis, bons de souscription, éditions des tickets.

La gestion de ce projet leur permet de se familiariser avec les outils informatiques, notamment les fichiers excel.

Les apprenants ont choisi de verser le produit de la vente des tickets à l'association AIRE pour la remercier de l'accueil réservé aux familles.

Le tirage de la tombola a eu lieu le 3 juillet. 299 € vont être versés à AIRE. Cette somme servira à acheter des boissons et gâteaux offerts aux familles, et des jeux prêtés aux enfants allant au parloir.

La Présidente et le Vice-Président de l'association ont vivement remercié les apprenants pour leur initiative, et les participants à la tombola pour leur implication dans ce projet.

Ils ont souligné qu'à l'époque où l'image des personnes incarcérées est fortement malmenée, il est important de faire savoir que ces dernières ont des valeurs humaines et sont capables de telles actions.

Notons que les 7 participants à cette formation (le 8e ayant été libéré) ont tous réussi l'examen final. Félicitations !

B.G.



L'épicerie factice créée en détention

La remise du chèque à l'association



## Témoignage

« Je me suis fait héberger avec l'association de Vivonne qui m'a accueillie dans de bonnes conditions. Elles (ndrl : les bénévoles) sont à l'écoute et très agréables. Je suis très contente de faire leur connaissance. C'est magnifique ce que vous faites. »

Segnabou Diouf, hébergée au gîte de l'association AIRE

Si vous avez envie de faire passer votre témoignage sur l'accueil au gîte ou autre, rapprochez-vous des bénévoles ! Nous serons heureux de vous publier !

**Appel** : nous sommes à la recherche de sacs cabas. Si vous en avez en trop, pensez à nous les donner ! Merci par avance.

# Réinsertion

C'est un restaurant unique en France : les Beaux Mets est le premier restaurant ouvert en détention, au sein de la SAS (Structure d'Accompagnement vers la Sortie) de la prison des Baumettes à Marseille. Un restaurant donc, mais avant tout un chantier d'insertion géré par l'association Festin, engagée dans l'insertion socioprofessionnelle par la cuisine. Ouvert en novembre 2022, il accueille 13 détenus qui occupent des postes en cuisine (7 commis) et au service (6 commis). C'est la cheffe Sandrine Sollier qui est à la tête de la brigade, et qui a à cœur de proposer une cuisine « simple, vivante et naturelle », avec des produits frais et locaux. Chaque saison, un(e) chef(fe) invité(e) propose un plat signature et dispense aux détenus une master-class pour leur transmettre sa recette.

Les détenus, en courte peine ou en fin de peine, sont engagés pour 4 mois minimum, et bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel, individuel et en groupe. Ils sont suivis dans leur projet de réinsertion – que ce soit dans la restauration ou autre - pendant 6 mois après leur sortie.

Tout le monde peut venir déjeuner aux Beaux Mets, dont un des objectifs est que les citoyens s'intéressent à ce qui se passe dans une prison. Quelques règles cependant s'appliquent, qui tiennent compte du cadre exceptionnel : il faut avoir un casier judiciaire vierge, réserver au moins 72h à l'avance, se présenter au moins 30 minutes avant l'heure du repas, et laisser ses affaires personnelles dans un casier à l'entrée... Enfin, le restaurant ne sert pas d'alcool, mais propose des boissons inventives (dont certaines ont d'ailleurs été créées par les détenus) !

O.C.

<https://www.lesbeauxmets-marseille.fr/>

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-chronique-de-zazie-tavitan/la-chronique-de-zazie-tavitan-du-dimanche-02-mars-2025-2036141>



## Lien enfant-parent

AIRE soutient la parentalité en détention dans le cadre de la loi par plusieurs actions dont le but est de maintenir ou de créer la relation entre l'enfant, dont l'intérêt est la préoccupation centrale, et son parent incarcéré.

Soutenir la fonction parentale, son devoir, sa responsabilité dans l'éducation de son enfant.

Pour permettre ce lien, AIRE met en place en collaboration avec le SPIP, les Services Sociaux, les magistrats par le biais des mandatements, l'accompagnement des enfants au parloir lorsque l'entourage familial ne peut ou ne souhaite pas s'en charger.

La demande peut émaner de la personne détenue, ou par celle ayant la garde de l'enfant, par courrier adressé à l'association,

A la suite des rencontres réalisées avec la personne détenue, la famille ou le service social responsable de l'enfant ET l'enfant, l'accompagnement se fera par les bénévoles formé(e)s à ces rencontres, dans un parloir équipé de jeux, livres, permettant de médiatiser la relation entre l'enfant et son parent, rire, jouer, partager, s'exprimer, construire ... ensemble, cela même si le temps de présence est court.

Les parents détenus peuvent bénéficier des actions proposées par AIRE tel que l'atelier de soutien à la parentalité. Espace pendant lequel le parent confectionne avec l'intervenante AIRE des objets à destination de l'enfant et qui pourront être offerts lors d'un parloir ou expédiés par voie postale.

L'objet est un support à la relation souvent fragilisée par la séparation.

*“Donnez à ceux que vous aimez des ailes pour voler, des racines pour revenir et des raisons de rester”*

Dalai Lama TENZIN GYATSO

## Le petit mot Gepsa



Les agents d'accueil vous souhaitent à tous une bonne rentrée de septembre 2025 avec ce dicton...

*« Quand Août n'est pas pluvieux,  
Septembre est souvent radieux ».*